



Maison de retraite pour ma belle mère

Par **alex**, le **26/01/2012** à **13:56**

Bonjour,

Nous n'avons plus de contacte avec ma belle-mère depuis 10 ans aucun coup de fil sinon une fois une lettre d'insulte et une autre fois une lettre par un médiateur pour soit disant une dette et de plus qui s'est avère fausse.

je voudrais savoir si ma belle-mère doit aller dans une maison de retraite, doit on l'aider matériellement si elle n'en a pas les besoins suffisants.

Par contre on veut rien lui devoir si elle doit aller un jour dans une maison de retraite et rien de son héritage (elle ne peut avoir que des dettes) ainsi que nos enfants

comment se prèmunir contre cela

en vous remerciant